

Check-list de la Collaboration Libérale :

Actions indispensables :

- Faire vérifier son Contrat avant de le signer.
- Prendre un Comptable ou se former en comptabilité.
- Ouvrir un compte bancaire pour l'activité vétérinaire.
- Souscrire une Responsabilité Civile Professionnelle.
- Souscrire une Mutuelle - Complémentaire Santé.
- Souscrire une Prévoyance.
- Signer son contrat (avant la prise de fonctions).
- Bien vérifier son inscription à l'Ordre de la région (ou la faire) en envoyant également le contrat signé.
- Faire un classeur avec toutes les pièces comptables et toutes les factures.
- Prévoir de modifier le pourcentage d'impôt sur le revenu.
- Déclarer dès le début de l'activité des revenus estimés pour la première année.

Actions optionnelles (conseillées) :

- Réaliser un bail professionnel, pour la location d'une partie de sa résidence principale.
- Réaliser un modèle pour calculer les indemnités kilométriques.
- Demander un devis à une blanchisserie pour les vêtements de travail.
- Mettre en place des consentements éclairés si la structure n'en utilise pas.
- S'assurer d'être bien protégé en cas d'utilisation de sa voiture personnelle.